

Conseil communal de Pully
Commission ad-hoc Préavis 04-2020

Rapport de la commission ad-hoc au Conseil communal Préavis N° 04 - 2020

Home-Ecole de Pully aux Mosses

Mise en conformité et rénovation

Crédit demandé 5'750'000 CHF



Conseil communal de Pully
Commission ad-hoc Préavis 04-2020

La commission ad hoc s'est réunie le mercredi 20 mai entre 18h00 et 19h30 dans la Grande salle de la Maison pulliérane.

Membres

La commission était composée de Mesdames Yolanda Baez et Verena Kuonen et Messieurs Yassin Nour (Président-rapporteur), Léopold Cordey, Tristan Cordonnier, Roland Du Bois, Philippe Haldy, Sébastien Wolleb et Roger Zimet.

Municipalité

La Municipalité était représentée par Messieurs les Municipaux Jean-Marc Chevallaz (DJAS) et Nicolas Leuba (DUE) ainsi que Messieurs Alain Delaloye (DJAS), Sébastien Cornuz (DDGS), Jean-Michel Maradan (DUE) et Morgan Alexaline.

Présentation

Le Home-Ecole des Mosses trouve son origine dans la construction du chalet du Bois du Moulin aux Monts de Pully. Puis, pour absorber l'augmentation croissante des élèves, la Commune a construit le Home-Ecole aux Mosses pour les élèves de la Commune à partir de 1969.

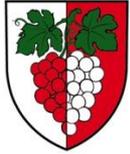
Depuis 2015, de nouvelles directives ont été émises concernant les conditions d'accueil des camps scolaires. Un délai a été accordé pour le Home-Ecole des Mosses au 31 décembre 2021.

L'essentiel de l'utilisation de ce Home-Ecole est dédié aux camps scolaires et colonies de vacances. Le but est d'abord de favoriser pour les enfants la vie et la cohésion sociales, mais aussi l'éducation sportive et la sensibilisation à la nature et l'environnement. C'est notamment 32 classes représentant 620 élèves par année qui profitent de cette structure. Chaque élève de la 6^{ème} à la 8^{ème} année peut profiter de ce Home-Ecole.

Cinq colonies de vacances sont organisées chaque année avec une nette augmentation des inscriptions pour ces dernières, passant de 110 en 2015 à 180 inscriptions annuelles aujourd'hui.

Les enfants de l'Établissement primaire Pully-Paudex-Belmont vont dans cette structure par leur appartenance à cet établissement unique aux trois communes et les frais sont répartis entre les communes en fonction du forfait qui a été calculé pour chaque élève et du nombre d'élèves qui y vont pour chaque commune. Lors des colonies de vacances, le séjour est facturé aux parents.

Les communes de Paudex et Belmont ne participent donc pas aux coûts de ces travaux, car elles paient déjà en fonction du coût que chaque élève représente.



Conseil communal de Pully
Commission ad-hoc Préavis 04-2020

Le Home-Ecole est aussi loué à des sociétés locales, mais son offre est peu adaptée à ce genre d'utilisation. L'un des objectifs est donc de pouvoir optimiser son utilisation et de louer cette structure à plus de personnes et sociétés.

Le but des travaux est de pouvoir recevoir les accréditations, sans quoi il ne pourra plus être utilisé, mais aussi de pouvoir l'exploiter toute l'année. Ces travaux concernent les normes incendie et sécuritaires, l'isolation et l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ils sont aussi l'occasion de revoir les éléments sanitaires, notamment la séparation filles-garçons et de mettre un nouveau système de chauffage afin d'obtenir un label « minergie rénovation », ce qui permet de bénéficier de subventions.

La procédure a constitué en un appel d'offres entreprise totale à livre ouvert et à coût maximal plafonné, présentant l'avantage de réunir l'ensemble des fournisseurs des services et de gérer plus facilement un tel chantier à une certaine distance géographique. L'entreprise totale permet d'avoir un seul répondant.

Si les coûts paraissent élevés, il est important de rappeler que ce bâtiment doit répondre à des normes d'exploitation très élevées, sans compter le fait que ce bâtiment répondra au standard « minergie rénovation » et qu'il nécessite un désamiantage important.

Conclusions

La commission approuve les conclusions du préavis **par 8 voix et 1 abstention.**

Pour la commission ad-hoc
Yassin Nour
Président rapporteur
21 mai 2020